L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE

No. 51 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an pour la feuille, payables d'avance pour l'année [illegible] pour la semaine [illegible] par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas recevoir à domicile à la Nouvelle-Orléans. [illegible] seront payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque lan-gue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout chan-gement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

[illegible] pour l'année à la première [illegible] les Compagnies d'Assurances et autres Institutions publiques, [illegible] par année [illegible] bateaux à vapeur, [illegible]

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois et trois fois par semaine.

Les Annonces des navires, et de ceux des arti-cles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, ou articles signés par des passagers, les annonces de [illegible] &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne devront paraître que par in-tervalles paieront $1 par carré pour chaque inser-tion.

Les Annonces articles d'une nature person-nelle, lorsqu'il pourront être admis, paieront le dou-ble du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves, maisons, animaux, épaves, et curatelles &c. &c., leur seront portées en compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas le nombre d'in-sertions seront publiées pendant un mois, et chargées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de taille sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour des avis ou annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $25 par [illegible]

Les Annonces de candidature à des emplois pu-blics [illegible] nature politique, paie-ront [illegible]

POELES—POELES—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à cuisine de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles tournants, idem à James, à deux et trois bouilloires, toutes grandeurs; poêles à navires et à steamboats, ainsi des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 dec

AUX EMIGRES DU MEXIQUE.—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, et leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il recevra les malades qui seront de [illegible] les médicaments [illegible] à la pharmacie [illegible] Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est aujourd'hui ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, des chambres, salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaux. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LE soussigné, agent dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en ferant à [illegible] la circulaire ci-après, donnent avis qu'il sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite Banque, pour tous les pièces nécessaires pour mettre les habitants à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co. 20 dec 26, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.

Jackson, 10 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre, qu'on l'espérait et que les planteurs voudront aussitôt la vendre dès leur récolte, jusqu'à ce que ce qu'il est conseillé, proposent de faire une avance de soixante-quinze [illegible] sur chaque balle de bon coton de la Nouvelle-Orléans livrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquement ci-après: au Natchez à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Yazoo City, Satartia, Marion, Greenwood, Greenville, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque des reçus desdits agents, avec la marque, le numéro et le [illegible] de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes signatures ou plus, préférablement de la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, où à [illegible] le marché désigné par la personne qui le délivrera, et sera consigné [illegible] [illegible] qui sera vendu pour compte de cette banque. [illegible] les produits, ainsi que les fonds du pays devront être remis en [illegible] du cours du change au prix courant, à l'époque de la place au moment que le montant des ventes sera remis.

Je suis respectueusement &c.

(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.

21dec—1y

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE M'INERNEY.—Le soussigné, vend et recevoir au No. 57 rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront de l'acheteur à ses acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent. 57 rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'hiver dernier:

MM. Charles Harrod, Col. Wm Christie, Sam. J. Peters, Benj. Story, William Brand, Henry Lockett, Esq. J. W. Breedlove, W. A. Gasquet, J. H. Leverich, A. S. Buckner.

13 a

DENTISTE.—Changement de domicile.—Le Dr Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon, no. 230, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.

15 a

GRANITE.—Le soussigné est maintenant prêt à recevoir des ordres pour du granit qui seront promptement remplis, pour toutes sortes d'ouvrage d'architecture, tels que devants de magasins, bases, et montants pour maisons, [illegible] seuils de portes et linteaux de porte, tombes &c. [illegible] [illegible]

NEWTON RICHARDS.

Au coin des rues Bourgogne et Dauphine [illegible] [illegible]

12 avril—1jc

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné rue St. Louis, dans la soirée du 12 courant, le mulâtre SAM CUNNINGHAM âgé d'environ 23 ans, ayant environ 5 pieds 6 pouces, boiteux, se disant cuisinier; il a été vu [illegible] plusieurs de ses dents de devant de [illegible]. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leurs bords sous les pénalités de la loi.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à

21 m—3 SAM J. HERMAN Jr.

$25 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la demeure du soussigné, le nègre WILLIAM, âgé de 24 ans, de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces. Il avait lorsqu'il est parti un habit noir, des pantalons d'étoffe grise, chapeau noir, souliers légers et il porte des boucles d'oreille, et un mouchoir autour de sa tête. Il est cuisinier et il a été employé longtemps comme tel à bord de bateaux à vapeur sur la rivière et de la Mobile. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le mettra dans l'une des geôles de cette ville ou quelque [illegible]

21 mar—4 A. M. NATHAN, rue du Canal.

$20 DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds, il est connu comme maître d'hôtel.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

E. ROUSSELIN, Ancien du Bayou.

20 m

PARTIS marrons de la maison du soussigné à la Mobile, le 12 de ce mois, la mulâtresse ELIZABETH, âgée d'environ 26 ans, et sa fille MARIE HYPOLITE, âgée de 6 ans. La mère, mulâtresse environ 5 pieds 2 ou 3 pouces, elle parle anglais, français et espagnol, il lui manque une dent de devant. Cinquante piastres seront données à toute personne qui la fera enfermer dans une des geôles de la ville.

20 m—6 A. PHILIPPE

$10 DE RECOMPENSE.—Partie marron la négresse JANE ou JANY, âgée de 24 ans, taille d'environ 5 pieds, très noire, et d'une jolie figure, ayant appartenu [illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la conduira chez son maître, rue de la Victoire, No. 91.

16 m—8 J. J. GUERIN.

$10 DE RECOMPENSE.—Partie marron lundi 6 courant, la négresse SOPHIE, âgée d'environ 25 ans, de cinq pieds [illegible] ayant une taie sur l'œil gauche, et une marque de cicatrice de chaque côté du cou, taille ordinaire et constitution forte. Elle a l'habitude de se cacher au faubourg d'en haut. La récompense susdite sera payée à quiconque la conduira à une des geôles de l'Etat ou la remettra à JEAN DEPIOT.

14m—9 Rue Moralès entre Mangny et Mandeville

$20 DE RECOMPENSE.

POUR l'arrestation du nègre JOSEPH ou JERSEY, appartenant à Mr. [illegible] Gaudet de la paroisse St. Jacques, d'où il est parti marron le 28 Janvier; il est âgé de 27 à 28 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, teint rougeâtre, il a le bas de l'oreille gauche coupé; il parle l'anglais et le français. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade, d'une chemise de toile grise et un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geôles de cet Etat en donnant avis aux soussignés.

GOURDAIN & BENIT.

30 av—1m 13, rue Conti

$50 DE RECOMPENSE seront données à quiconque ramènera à la Presse à coton d'en bas ou trouvera dans une des geôles de la Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 28 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné; il a l'habitude de baisser les yeux et de lever le bras droit quand on lui parle, il a un léger [illegible] sur la joue et la lèvre gauche. Quand il s'est absenté il avait une casquette de soie [illegible] et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des presses à coton et des fonderies et qu'il essayera de quitter la ville soit en travaillant à bord, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. F. GUEX,

29a Secrét. de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 28 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux comme cuisinier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur, autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les peines des pénalités de la loi.

9 a R. U. WILKINSON, 81, Canal

PICKLES, CATSUP, &c.—Underwood's, Lewis & Haskell's and Geo. Wells pickles, in gallon, half gallon and quart jars, 20 boxes walnut catsup, 10 do tomato do; 5 do horse raddish; 5 do Seville olives; 20 do dried herbs, in store, for sale by

DAVIS & HOBART, 19 Customhouse st

TRAITES sur Londres, à vendre par

17 mai L. H. GALE, 53, Commune.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre Arpenteur au [illegible] du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire en Trente ou 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique toujours la même Méthode abréviative d'enseignement [illegible] l'Orthographe, l'Algèbre des élèves, à [illegible] l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

L'Etat temps de mon engagement étant près d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public, que je recommencerai mon cours de danse, le 16 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne saisissais pas cette occasion de remercier à mes élèves et les familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 s 1y J. DEVOTI.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine et Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû.—Le Cordial de Lucine est, dans notre opinion, un remède infaillible pour la restauration des fonctions productrices et la stérilité. [illegible] et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons assurer qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de matière vénéneuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicale de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissants serviteurs,

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine se fortifiant des corps humains. Dans toutes les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible, il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur du corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basées sur la facilité et la certainité avec lequel il anime les forces viriles toutes les fois qu'elles ont été détruites par la maladie, la jeunesse ou la négligence ou par une débauche que [illegible] ordinairement par la production d'enfants [illegible]

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature, voilà une partie du grand nombre d'ingrédients qui le compose, et en même temps [illegible] ranime les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de sa société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documents qui prouvent les bienfaits qu'il a fournis au travail nombre d'individus [illegible] qui [illegible] heureux que produisit une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'incapacité de organes [illegible] l'un ou l'autre sexe et conséquemment toutes maladies par les effets de causes artificielles qui n'aient été promptement vaincues et éloignées par le Cordial de Lucine.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue d'Orléans. Prix $4 la bouteille. 24m—6m

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

LE soussigné offre en vente sa maison ou face du bas de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenants.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de ses aménagements, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la localité, de sa proximité de sa ville et de la commodité de la traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invités à venir examiner les lieux.

Conditions: Un cinquième comptant; la balance en paiements annuels avec intérêt. T. D. LUDLOW, Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre maison de campagne en briques à deux étages et 4 chambres qui sera vendu avec sa propriété. 9 av—2m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A M		Char à cheval à 5 h. A M	
Locomotive	6 [illegible]	Locomotive	[illegible]
"	[illegible]	"	[illegible]
"	10 [illegible]	"	11 [illegible]
"	12 [illegible]	"	1 P. M
"	2 P. M	"	3 [illegible]
"	4 [illegible]	"	5 [illegible]
"	6 [illegible]	"	7 [illegible]
"	8 [illegible]	"	9 [illegible]

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partira auparavant de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 11½ heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par le locomotive, le quart se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures du matin et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A [illegible] heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal excepté à 8 1/2 de la rue du Canal.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et fumer pas fumer dans les chars lorsque les dames y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans

JOHN HAMPSON,

11 mai ingénieur en chef.

BUCKNER & POUTE,

Avocats, Clinton (Mississipi)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES, Nouvelle
SMITH & ROORUEES, Orléans
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.

28 m—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—11 mai 1839.—No. 11771—M. Dobose, [illegible] ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Roth Esq., avocat de l'insolvable et en faisant voir à la cour [illegible] [illegible] dans l'avis appelant une assemblée de créanciers dans cette cause, et en conséquence de la nullité, ladite assemblée n'avait pas eu lieu, il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée aura lieu dans l'étude de Philippe Lacoste Esq. notaire public, lundi le 15eme jour de juin 1839, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et prendre en considération le contenu de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.

16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

Ludwig Ludwigson vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—La cession des biens du failli ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu en l'étude de Horatio Davis, notaire public, lundi 10 de juin prochain, à 10 heures du matin, afin d'y délibérer sur les affaires du dit failli. En même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés seront suspendues. H. Seltoq Potts, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.

14 m—8,2jm P. LEBLANC, dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. [illegible]—Edward Salzmann vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, s'assemblent dans la Cour, le lundi, 3 juin prochain à 10 heures A. M. afin de délibérer les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation; en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles M. Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.

13 mai—2jm G. W. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Robert Leavy contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire s'assemblent dans la cour samedi le 8 juin prochain à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des gens insolvables sous arrestation; et en attendant toutes poursuites judiciaires contre ses biens est suspendue. George R. Rogers, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la Cour, ce 13me jour de mai 1839.

15 m—3 P. LE BLANC, dép. Greffier.

COUR COMMERCIALE.—No. [illegible]—Toussaint Marrère contre leurs créanciers.—La cession des biens des propriétaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le 3me jour de juin 1839, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires; et en attendant toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés, est suspendue.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 23 avril 1839. ED. GARDERE, Greffier.

2 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Attendu que Mr James Walsh a présenté à la cour des preuves de la paroisse de Jefferson une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de James Burdon, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. 9m F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No 11864—Richard G. Pritchard vs ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds en provenant distribués conformément à la présente publication.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier Nelle-Orléans, [illegible] 1839.

A. PITOT, greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR GUINAULT & DELASSUS

SUCCESSION DEFFLEXIER—Il sera vendu le samedi 25 mai prochain, à midi, précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1839, et pour le compte de la succession de feue Marie Louise Alexe Charoux, veuve en premières noces de Victor Thoreau et en secondes noces d'Eugène Deffraiber.

La négresse ZABELLE, bonne cuisinière.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente passé par-devant Joseph Cuvillier, not. public.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL.

Succession de Madame veuve B. Duverje.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants provenant de la succession de Madame veuve B. Duverje.

1o. LEON, nègre créole, âgé d'environ 30 ans; parfait cuisinier, pâtissier, confiseur, bon domestique de maison, cocher de recouvrement très fidèle, bon cordonnier, excellent sujet, bon à tout.

2o. ALFRED, nègre américain, âgé d'environ 25 ans, excellent domestique de maison, cuisinier pâtissier, depuis long-temps dans le pays.

3o. ANNETTE, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 26 ans, bonne à tout, d'un excellent caractère.

4o. MODESTE, négresse créole, âgée d'environ 50 ans, bonne blanchisseuse, infirme.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévues par la loi; conditions: Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

20 Lots de terre, situés au Bourg Duverje, rive droite du fleuve, vis-à-vis de la ville, mesurant chacun 30 pieds de face sur 120 et 130 pieds de profondeur; il n'est pas besoin de parler de leur position avantageuse et elle est bien connue de tout le monde.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à final paiement, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.

Le plan du Bourg Duverje, sera exposé le jour de la vente, à la Bourse St. Louis.

Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi précis, la mulâtresse créole FRANÇOISE, âgée d'environ 34 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse, bonne garde malade, bon sujet.

La négresse créole CAROLINE, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant Artémise, âgée de 4 mois, bonne domestique, nourrice, bonne gardienne d'enfants, sachant coiffer un peu, bon sujet.

Conditions, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

20 mai—6

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Vente Renvoyée.

Faillite de George Heno.

IL sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et à la requête de James T. Fréret, syndic des créanciers de George Heno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 2 de l'Ilet No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue; borné par la propriété de M. Peralta, et de l'autre par la portion restante du lot No. 2, ensemble une maison briquetée entre poteaux de plusieurs appartements, cuisine en bois, et etc.

Conditions—1/3 comptant, $1,250, payables le 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai—1p

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Par BOISSON, établissement de Vr. RUEH, pharmacien-chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où on trouvera constamment préparé, l'eau simple acidulée gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Barèges, de Bonnes et Congress et en général les eaux les plus usitées.

Dans ce même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule soit par des médecins, ainsi que toutes les substances [illegible] à composer à domicile, les bains les bains [illegible] [illegible] minérales. 27 oct—

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront colorées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'état de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour l'admettre, et ceux qui ne pourront le faire auront un chiffre de renvoi, et on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 3 1/2 et sera jointe avec un grand soin. Les plantations seront diversement colorées, ce qui fut longera une apparence pittoresque.

Par JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous la raison de Harrison, Glegg & co. est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la raison sociale pour cet objet seulement, et les affaires à l'avenir continuées par Charles Glegg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé.) JOHN C. HARRISON, CHARLES GLEGG,

Nouvelle Orléans, 1er mai. 2 mai1y

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil de honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilége de vendre à l'encan des marchandises &c. dans la rue du Canal entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan, en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente, et toutes marchandises, dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires après la vente, et elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendus sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue du Canal. 2 mai

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus célèbres de la Nouvelle Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil de sa composition, que l'expérience a approuvé à perfection, et il a rendu l'esprit tant facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'effet des personnes qui souffrent en sa absence, par ce moyen qu'il a pu rendre la même sorte de service des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de plantes ou de vapeur et remplacer les bains sulfureux, avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ses deux côtés. Ces appareils sont indispensables dans un moyen peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, pour y traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il sont à ce de la manière de les montrer en activité tous les renseignements nécessaires pour leur emploi. Ils sont les principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports adressés différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains a généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond le cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de bureau. GIQUEL.

29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel, ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

WM. JEWHILLEY, manufacturier de cordage de manille, sisal, &c, Newport, R. I.—Le soussigné agent de la manufacture ci-dessus, sollicite des commandes pour la confection de câbles, grelin de palans, cordages, garcettes, &c, de toute longueur et grosseur. Pour les conditions, s'adresser à

27 av—1m JETHRO G. BAILEY, 44 Bienville

AVIS—L'association qui existait sous la raison Legendre et Berniaud, a été dissoute, par libération, le 15 du Courant.

HENRY LEGENDRE, LEWIS BERNIAUD.

H. Legendre, restant seul chargé de la liquidation, que les personnes qui doivent à la société devront payer leurs comptes, et celles à qui il est dû de se présenter pour être payées.

Nlle-Orléans, 19 Avril 1839. 19 a

EXTRAIT composé de Tomate de Miles, le célèbre substitut du calomel, peut être obtenu en gros et en détail chez les marchands de drogues suivants, savoir:

Messrs. Reiffer & co; Sickles & co; J B Prévost, P Quaschia, Blackwell & Clark, Coze & McPher son, C N Morrison & co, H Bonnabel, et au détail chez presque tous les marchands de drogues de la ville.

7 av—tim

AVIS—R. E. SYKES encanteur dument commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services, à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 2 mai

MAISON DEMANDE.—On a besoin d'une maison à deux étages dans un bon voisinage, à commencer du 1er novembre, pour trois ans. Une maison qui aurait un jardin serait préférée. S'adresser au No. 56, Douane, en haut. 15 mai

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français grammaticalement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation comme institutrice dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal. 1m

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ENTRE NASHVILLE ET LA N-ORLEANS.

ARRANGEMENS DU PRINTEMPS.

Les chars partiront pour la GRANDE PRAIRIE.

Par ce chemin, se rendant au Bayou Teger, tous les jours, comme suit;

Départ.	Retour.
7 heures, A. M.	10 heures A. M.
4 P. M.	6 P. M.

Le Dimanche les chars partiront comme suit:

Départ.	Retour.
6 heures A. M.	9 heures A. M.
Midi	2 P. M.
4 heures P. M.	6 P. M.

3 mai—tm JAMES H. CALDWELL, Pt

MMS. SACERDOTE ET JESSI préviennent qu'ils viennent de rompre leur société; les personnes qui ont des comptes à régler avec eux, sont priés de passer chez Mrs. Roy et Michel, rue St-Philippe, No. 16. Nlle-Orléans, le 19 avril 1839.

M. D. SACERDOTE, AUG. JESSI.

20 a

AVIS.—L'encanteur soussigné prévient le public qu'à dater du Samedi 4 Mai, les ventes de chevaux, voitures seront faites sur la Place du Cirque, dans la Commune, seconde municipalité, et qu'elles commenceront ledit jour, 4 mai, à 4 heures et demi précises.

27 a P. A. GUILLOTTE.

AVIS.—Les actionnaires de la Compagnie du steam Ferry de la seconde municipalité sont avertis qu'un état des affaires de cette institution sera soumis aux actionnaires, et sera ouvert, dix jours juste pour l'examen, le premier de chaque mois, en s'adressant à M. E. L. Tracy, secrétaire de la compagnie d'assurance des pompiers, rue du Camp. 2 mai—6 JAS F. BISCOE, Président.

HBEACH & Co., offrent en vente à leur repositaire, No. 46 et 48, rue Royale, carosses, barouches avec sièges à Dicky; de légères pour un ou deux chevaux, gigs de toute qualité, boggies, phaétons, tilburies, sulkies, wagons pour chasse, &c. &c.

16 mai

ON demande un professeur de langue française pour enseigner dans une maison d'éducation. S'adresser au bureau de l'Abeille. 15 m

SIROP ET PILLULES.

Composés de Salsepareille Concentrée

AUX LECTEURS.

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pillules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons rivaux à une âge avancée et conserver une bonne santé si nous avons le soin de [illegible]

[illegible] Toutes les nouvelles habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais les effets sont pernicieux. L'on obtient un soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on ressent, c'est l'inflammation; il faut être saigné, n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer à l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance où est à la mode, il faut répéter les saignées. Des mois se passent ainsi, l'inflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore, et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire; Il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoi voyager, la lancette étant alors son pernicieux office et le climat à l'honneur de le voir rétabli la santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée d'influenza, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang, n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il passé en quatre huit heures?—Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la viciosité du sang, fluide acrimonieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujetti.

Depuis la première introduction du sirop et des pillules composées de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traînés une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflure des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration, gêne, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour les maladies chroniques sont des médecines altérative qui changent le système sans occasionner un mode sensible d'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques où l'on doit essayer de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature, en bien sens, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la guérir de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagées comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenus à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Des maladies qui cèdent au traitement altératif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que,

Scrofule ou King's Evil, syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrues, galle, démangeaison &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "purgatif du printemps" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des préparations administrées par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti et pour lesquelles il est de maladies de foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, telles que bile, maux de tête, étourdissement, dégoût des aliments, l'appétit, vertiges, tintement dans les oreilles, engourdissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, spasmes, &c. elles sont reconnues pour être supérieures à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer non plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDICINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofula, salt rhum, &c.

Salsepareille—Lisez réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmenté. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille et d'autres, et est réellement supérieur aux autres "sirops faits" de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimbourg et des E-U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans la pratique de l'Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hossack, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gonzales, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Bug, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheesman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Stillman, Dr. Hunt Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Horner, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivant la physique, dans beaucoup de cas, où, quoique les symptômes indiquent pour le véritable état de la maladie, la maladie alors cette condition a amené une altération de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement basé sur son propre mérite, quoique n'étant point appuyé de la connaissance de l'anatomie, la physiologie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette "connaissance est préférable à l'ignorance"—cette "lumière dissipe les ténèbres", et toutes les lumières s'élèvent aux traitements qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs judicieux, que, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux, car dans tous les cas de personnes à recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la Masse. Ces faits sont des choses opinâtres et ils en trouve plus qui prouve l'utilité de la pratique En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quel est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de la qualité peut-on désirer?

Des nombreux certificats qui ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 26 rue de la Douane Nlle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatisme, scrofule, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous les différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article contenant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode de particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et composant lesquelles qu'elle a obtenue quelle était préparée selon le mode actuel. L'on ne doit attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, ces mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes ci-dessus. Cette composition est donc recommandé aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut-être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofula, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; le syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition viciée de l'économie animale, inflammation des os et des membranes, et particulièrement, de cette maladie qui est désignée sous le tibia et fémorite, le dine et ulna et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pillules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui nécessitent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et des deux sexes pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandées aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligées de prendre des médecines relâchantes.

L'on recommande fortement aux personnes qui seraient attaquées des maladies ci-dessous de prendre une bouteille du sirop composé et des pillule de Salsepareille, que l'on trouvera un remède efficace pour la guérison des maladies suivantes: rhumatismes, goutte, fièvre tremblante, chancres, lèpre, dispepsie, King's Evils, fistula, jaunisse, consomption, St.-Pitus dance, diarrhée, vers, ulcères, maladies de foie, ulcères,

pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre bilieuse, inflammation de l'abdomen, surdité, maladies de peintres des manufactures, suppression des menstrues, maladies d'accouchement, goitre, ophthalmie, douleurs du foie, du nerf, [illegible]

Le sirop et les pillules de salsepareille sont recommandés par les plus respectables médecins pour [illegible] connaissent la formule.

1o Le principe vital est dans le sang.

2o. La nourriture du corps vient du sang.

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les médecins sont nourrissant provenant du sang.—Tous les autres fluides ainsi appropriés au soutien du corps. Il est bien connu que le principe fut du cœur, et du système circulaire, procède la formation de autres parties du corps et l'on peut [illegible] quelques temps ayant de distinguer les [illegible]

Le sang étant le nourricier du corps et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en général; car le corps n'est qu'un fluide qui circule, il est plus uniformité que les parties solides, d'où naît la difficulté de connaître les matières morbides ou étrangères qui circulent en même temps. Le mal de la fièvre n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait de dommages que lorsqu'il a atteint le sang, contraire aux effets. Il y a cependant remarquer la tenacité, avec laquelle il le retient pendant des années, des générations de la vie des maladies héréditaires, les consomptions, &c. Les germes des fièvres étant flottantes nourris du sang, ses communications, aux solides étant coupées, excepté par la circulation, oui pouvons-nous chercher ailleurs le siège des prédispositions aux maladies ou des causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et plus et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine; par conséquent ils ont les mêmes noms.

6o. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent des soins de la part du patient et qui donnent des rhumes lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au l'imprimant de la constitution et qui imprimant de fâcheuses qualités. Il est par conséquent satisfait de se préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions.

1o. Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent la maladie en donnant la force du corps de résister à la prédisposition des causes qu'il amènent.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont absorbées ou circulation et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules de salsepareille concentrée ou pillules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

L'on donné des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane" sera soumis aux actionnaires de cette institution pour leur approbation, à une assemblée qui sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis d'assister à ladite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,

26m J. B. PERRAULT, caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AVIS—James Gray se retirant ce jour de la compagnie de Rogers & Co; les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Saguet, sous la raison de Rogers & Co.

New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nlle. Orléans, et St. Louis, qui sont la ligne la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière Mississipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hotel, Bowling Green
Bureau général de Poste, Nashville
" " Mills' Point,
" " Louisville.

W. F. ROACH & Co Clarksville Tenn.

7 mai

AU PUBLIC—Ma ménagère était affectée depuis trois ans d'un ulcère au nez qui ne se guérit pas et qui s'étendait continuellement, j'ai consulté plusieurs médecins qui ne dirent que c'était un cancer, qu'il n'y avait pas d'espérance de la sauver; ils l'administrèrent divers remèdes qu'ils croyaient aucun succès—Je l'envoyai en Baltimore et remit aux soins de médecins d'un renom, ils lui coupèrent le nez, mais tout fut inutile, elle revint avec l'ulcère rongeait toujours, elle avait perdu une partie d'une lèvre et les yeux étaient couverts. Cet ulcère rongeait, une l'attendait la mort quand l'on me conseilla de voir le Dr. F. BARELLE, rue du Canal no 121.

J'allais voir ce monsieur qui après avoir examiné la malade nous dit que sa maladie n'était pas cancéreuse et qu'il la guérirait promptement. En effet au bout d'un mois de ces soins empressés, la malade était parfaitement guérie.

Je crois devoir dans l'intérêt de l'humanité et de la reconnaissance, donner publicité à cette belle cure et ne puis que de donner toute explication aux personnes qui le désireront.

Je prie le Dr. F. Barelle d'agréer l'expression de ma reconnaissance. C. A. ROTH, 91, rue Girod.

1 mai—3

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,

Située à la NOUVELLE ORLEANS.

La Tirage aura lieu le 1er. Décembre 1839

A JACKSONVILLE, Floride,

Sous la surveillance de Commissaires nommés par la Législature de la Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $10. $1,000,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York.—Seuls Agents.

La produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton, à la Nouvelle Orléans; aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires et qu'il ne peut pas en retirer les fonds, par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés ci-après mentionnées, nommés ci-dessus comme constituant la sécurité du fortune gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phénix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq., not. publ., relativement au transfert des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,

Comme Suit,

		Estimé.
1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade dans la rue des Magasins, mesurant 284 pieds, 4 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 10 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant entre dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hotel St-Charles à du City Hotel, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée		$700,000
1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du City Hotel, ci-devant Bishops Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 164 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $35,000 d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $50,000. Estimée		500,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à toucher l'Arcade, louée à $1,800 par an. Estimée		20,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à coté du No. 20, louée à $1,600 par an. Estimée		20,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez No. 16, à coté du No. 18, louée à $1,900 par an. Estimée		20,000
1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée		20,000
1 Lot.—La jolie Maison No. 24 encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 32 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée		20,000
1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No 339, dans la rue Royale entre l'Hôpital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,020 par an. Estimée		15,000
1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,		$25,000
1 Lot de 200 "	Consolidée,	20,000
1 Lot de 150 "	Mech & Tra	15,000
3 Lots de 100 " chaque,	Cité,	30,000
2 Lots de 80 "	Exchange,	16,000
8 Lots de 25 "	Gas Light,	5,000
2 Lots de 15 "	Mech & Tra	3,000
20 Lots de 10 "	de l'Etat,	20,000
10 Lots de 2 "	Gas Light,	2,000
300 Lots de 1 "	Louisiane,	30,000
200 Lots de 1 "	d'Orléans,	20,000
150 Lots de 1 "	Union Florid.	15,000

Il sera au choix des personnes gagnant les prix, des Actions de Banque de recevoir les Actions mêmes ou leur valeur au pair en comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et du No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenant des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON.

A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau à vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Florida), Avril 1839.

1er mai

LE Dr. DUPERRON, Dentiste, a transporté son domicile, rue Bourbon, No. 230, entre Dumaine et St-Philippe, où on pourra le trouver de 8 à 4 heures. 27 avril

FABRIQUE DE BIJOUTERIE

J. B. DOETSCH & Co. informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, ainsi que les articles d'orfèvrerie, et vendent des diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au devant du bureau de MM. Lacoste et Peyroux, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis, et au magasin de Lo Mat, No. 87, rue Chartres, recevront une prompte attention.

Les dentistes dont aussi informés que J. B. D. & Co. fournissent les fournitures nécessaires à cet art. 8 fev

BANQUE DES AMELIORATIONS.—La Direction a, dans ce dernier, déclaré un dividende de trois pour cent du capital payé [illegible] depuis être payable [illegible] porté au crédit des actionnaires [illegible] [illegible] de la banque, [illegible] [illegible]

Sont exclus du bénéfice de ce dividende, ceux aux termes de la section 4 de l'acte qui constitue cette institution, les privilèges de banque, ceux des actionnaires qui n'ont pas satisfait au paiement appelé par la Direction, le 1er mai 1839.

Par ordre de la Direction.

31 jan J. B. MAROTEAU, Caissier.

SHALL & BROWN—Médecins consultatifs ordinaires et en chirurgie, rue No. 96 rue des Magasins.

George Shall, Jr. } Nouvelle-Orléans.
James G. Brown }

RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm. Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co. Winston & Shaff.	Nouvelle-Orléans.
Crocket & Sheffield, John Fairfield & Co., Walker, Emerson & Co., Griggs & Chickering.	Boston.
M. D. Denman & Co., Charles P. Massey & Co.	Philadelphie.
Hunter, Palmer & Co.	Buffalo, N. Y.
David T. Morgan, Whitesides, Campbell & Co.	Pittsburg.
Edgerton & Woodbridge, John Woodbridge, Esq.	Marietta, Ohio. Chillicothe, Ohio.
F. & A. Tracy,	St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co., James P. Clark.	Nashville Tenn.

1 jan—c

CONSULTATIONS MEDICALES.—Mr. Barelle, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, maladies particulières, maux secrets, affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies des yeux. Les personnes affligées recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue du Canal No. 121.

17 dec—6m

HOTEL DU LAC.

Situé au Lac, au bout du Chemin de Coquilles.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et fourni de tout ce qui peut le rendre confortable, sera ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description. La promenade le long des bords du canal de aussi devant pour être la plus agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en calèche ou à cheval.

Des étables et des palfreniers idoines pour la commodité des chevaux, &c. se trouvent aussi attachés à l'hôtel.

Le barre est bien fourni de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui désireront boire ou manger pourront être servis dans le plus court délai. Le propriétaire sera toujours en table fournie des meilleures poissons et de ce qu'il y a de mieux sur le marché.

Les messieurs qui désirent avoir des dîners et soupers privés seront servis avec la plus grande promptitude.

Des arrangements seront pris pour mettre en état aussi la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour les après midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.

9 m—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que William McCawley ayant acheté à une vente faite par Hewlett & Gange, encanteurs publics de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées, sont par conséquent sommées à la [illegible] La teneur et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, de présenter qu'elles ont été défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, la vente, le mode et le temps de vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par les encanteurs ci-dessus le 9me jour de février de l'année 1839, en vertu d'un décret rendu le 17 de Décembre de l'année 1838, dans l'affaire de Thomas Donlson vs ses créanciers et les encanteurs W. T. & J. Loubiere.—No 10,977 du docket de cette cour, à laquelle vente ledit Wm McCawley s'est rendu acquéreur pour le prix de $9,200 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Quatre lots de terre situés dans le faubourg Delord et désignés par les nos 48, 49, 50 et 51, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, de paté voyer, daté le 17 février 1833, et annexé à un acte de vente d'Alphonse à Samuel Wright Oakes, passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 19 Avril de la même année, lesdits lots de terre compris dans l'ilet borné par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Delord et Boucher.

Le lot no 48, mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, 99 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne, et 97 pieds 5 pouces de profondeur de l'autre ligne, et 25 pieds 3 pouces et 7 de largeur dans le fond.

Le lot no. 49 mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, 97 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 104 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6.7 de largeur dans le fond.

Le lot no 50 mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, 102 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur d'un côté, 102 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6.7 de largeur dans le fond.

Le lot no 51, mesure 25 pieds 17 pouces de face à la rue Poydras, 106 pieds 4 lignes de profondeur d'un côté et 10 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6.7 de largeur dans le fond.

Une portion de terre située dans le faubourg Delord désignée par la lettre U, sur le plan original, fait par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 16 de Mars 1833, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire de cette ville, ladite portion de terre ayant pour sa angle [illegible] 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au coin Sud Ouest [illegible] de 8 pieds de large et [illegible] parallèlement à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et Fendher, et s'étendant en profondeur de cette contiguë à la dernière rue, 98 [illegible] au lot désigné avec même plan par la lettre R, 39 pieds et 7 pouces, et de l'autre côté contiguë à la lettre T, 17 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la rue Poydras, 3 pouces et 6 lignes, de largeur dans le fond.

Deux lots de terre contiguës l'un à l'autre, situés dans le faubourg Delord, désignés par les lettres T et U, sur un plan original fait par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 16 mars 1833, le lot désigné par la lettre T, mesurant 36 pieds 11 pouces et 4 lignes de face au coin Sud Ouest de la rue Delord et la rue Tchoupitoulas, parallèlement à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et Fendher, et s'étendant en profondeur du côté vers la dernière rue, 45 pieds 5 pouces et 2 lignes, et de l'autre côté vers la rue Poydras, 80 pieds 5 pouces et 2 lignes, et aussi de 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Le lot désigné par la lettre U, attenant au lot ci-dessus et mesurant 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face en la [illegible] et [illegible] en profondeur du côté qu'il attient au lot désigné par la lettre T, 98 pieds 3 pouces et 3 lignes du côté contiguë à la rue Tchoupitoulas qu'il est aussi de lot désigné aussi par la lettre V, 17 pieds 8 pouces et 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Un lot de terre désigné par la lettre V, situé dans ledit faubourg Delord, derrière le lot ci-dessus et mesure 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à l'île sus-mentionnée, réservée pour l'usage commun de tous les lots y faisant face, et 17 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot désigné par la lettre U, et dix pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot désigné par la lettre K, et 26 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond qui le divise du no. 51.

Bureau du greffier, le 3 mai.

9m—4mla A. M. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Attendu que Denis Murphy, ci-devant de la paroisse Concordia, maintenant de la paroisse Jefferson, s'est adressé à la Cour des Preuves de cette dernière paroisse, afin d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de James Burdey, décédé en la dite paroisse de Jefferson.

Toutes personnes intéressées, sont par les présentes sommées d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date des présentes, les raisons pour lesquelles, il ne serait pas fait droit à la dite demande.

Paroisse de Jefferson, 20 mai 1839.

20m F. DUGUE, juge.

AVIS DE ENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres, entre St. Louis et Conti. Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., au dehors, dans les jours. Ils sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises envoyées à l'encan.

8 mai FERNANDEZ & WHELING.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, et interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies Vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitements les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 216 entre Dumaine et St. Philippe. 8 m

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon sucre de St-Domingue à l'escalin la livre.—Bon vin à 50 cents le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD, Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

NOUVELLE PUBLICATION.—Un livre intitulé "THE LOUISIANA MAGISTRATE'S ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats Unis, et sous celle de l'Etat de la Louisiane.

Par F. M. GUYOL, avocat.

9 mars

ENTREPOT DE SELLERIES

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co ont en main, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, où ils ont fabrique leur approvisionnement des articles de sellerie qui sont appropriés pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en, partie, comme il est ci-après mentionné,

Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour hommes et femmes, unies et piquées,
Brides, brides à coulisses et à martingale,
Porte-manteaux, de tout genre, et convenables pour le transport des médicaments,
Selles de demoiselles et d'enfants,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolet et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de guimpe et en marquin, en peau de [illegible], en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Chariots de Camp. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.

FARINE—1500 barils à vendre par

21 mai PIERCE, SHANNON & BRO

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules depuis la [illegible] pour longtemps ont été vendues pendant les dernières années.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans tous coup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquelles plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans en étrangers [illegible] se donnent par [illegible] afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, n'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils ne [illegible] [illegible]

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, en connaissant quel ignorant la nature de la médecine et pensant bien autre la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie, rhumatismes, coliques, érysipèles, jaunisse, brûlement d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtés, le dos et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre intermittente, jaunisse, éruptions de la peau, toux, indigestion, manque d'appétit, violente douleur de la tête, etc., douleur à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons et tumeurs de la gorge, scrofule, maladies du foie, &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier de pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux [illegible] [illegible] [illegible]

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les femmes de tous les âges et dans toutes les périodes de la vie, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte de froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère au fort, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système aux qu'aux [illegible] purgative.

Il est notoire qu'elles sont la plus efficace purificateur du sang et Rénovateur du système qui aient jamais été découverts.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérien, &c.

Il est notoire que toutes les variétés qui aient été administrées [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du sirop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. Et No. 96,Cl.

F. E. RAVIER, auteur de libel ci-dessous fait contre Mr. E. Caillard-Evrard, a été livré aux tribunaux civil et criminel.

DEMEURE AGREABLE D'ETE—MAISON EST-PASCAGOULA.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer qu'il ouvrira sa maison favorite et élégant d'été pour la réception du public le 15 mai.

Ce superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pour l'été, aussi bien que pour le lieu qui désirer la santé et le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des voitures, des bâtiments, et [illegible] seront à la disposition des visiteurs, et des biens dont ils ont le désir [illegible] billards et les jeux offerts. Il y a aussi des bains de la plus belle qualité et les amis pour les dames seront réservés pour les bals réguliers pendant la saison.

M. Chas. W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur du lac toucheront tous les jours entre ces deux villes. Des cuisiniers expérimentés sont attachés à cet Hôtel et il sera toujours approvisionné de poisson et huîtres ainsi que des autres friandises du lac. Les glacières sont constamment pourvus de glace. Le tenant et les quais de sa table ne seront point surpassés par les hôtels de la ville ou des autres parties du lac et les vins seront choisis par des connaisseurs. Il ne se trouve aucun endroit sur la côte aussi commode pour les bains que l'Est Pascagoula, l'eau y est plus salée et les plages sont plus sûres. Le soussigné espère par ses efforts rendre sa maison un établissement du meilleur goût et mériter l'encouragement du public.

11m—1er juin S. C. FISHER.

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 160 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands Rue de Chartres, No. 108. 28 janv—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE.—E. GAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 30, entre les rues Levée et Condé, près des bains, dans la 1ère Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisse, des Preuves et de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 7 à 9 du soir, affaires de cour de 10 du matin à 4 du soir. 14 m—3

DES propositions cachetées seront reçues au bureau courant jusqu'au 12 mai prochain à midi, au Bureau de l'Adjudant Général, maison du [illegible] pour la fourniture de [illegible] des équipements militaires pour [illegible] [illegible] et [illegible] spécifications nécessaires, trente jours de prix [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

PERSIFOR F. SMITH,

12 m—1m adjudant et inspecteur général

COMPAGNIE du Chemin de fer du Golfe du Mexique.—A une assemblée des directeurs tenue le 16 du courant, il a été,

Résolu que les actionnaires qui n'ont pas encore donné leurs billets pour les actions à faire un quatrième paiement de 10 piastres par action le 20 mai prochain ou avant.

Nouvelle Orléans le 19 avril 1839.

WILLIAM FURST, secrét.

20a

AVIS—La société ci-devant existante sous la raison de Waters & Hillman, dans la boulangerie à la Nlle. Orléans est aujourd'hui dissoute d'un commun accord par limitation. Les personnes qui ont des réclamations sont priés de les présenter et ceux qui doivent à James Waters seul autorisé à régler des affaires. Le nom de la société sera employé que pour la liquidation seulement.

JAMES WATERS, GEORGE HILLMAN.

Nouvelle Orléans, 17 avril 1839.

PIANOS—Deux superbes Pianos fabriqués par Ignace Pleyel & Co., de Paris, à vendre au No. 36, rue du Camp. 11 m—1a

A LOUER.

MAISON A LOUER—[illegible] à l'encoignure de la rue [illegible] sur la rue [illegible] S'adresser au No. 40 rue Bienville. 47m—6

A LOUER—Une maison [illegible] rue des Magasins [illegible] S'adresser à LAFFITTE & DUBLING, 17 rue Conti.

A LOUER—Un magasin [illegible] rue Canal, [illegible] Quartier et Esplanade [illegible] 15 m—3

A LOUER—Une maison [illegible] rue des Remparts [illegible] S'adresser à B. DRUGGIER.

14 mai

A LOUER—Une maison [illegible] Annunciation [illegible] S'adresser à

14 mai P. BERGIER.

A LOUER—La belle maison No. [illegible] rue Canal. [illegible] rue du Canal. [illegible] 12 mai

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Négoce, [illegible] au No. 30, rue Saint Louis.

B. LANDRENEY.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre [illegible] [illegible] rue Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 12, rue de l'Hôpital.

A LOUER jusqu'au premier Novembre prochain—La maison actuellement occupé par la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie du Mississipi, encoignure des rues Canal et Royale. 4 m

A LOUER—Une maison haute, bâtie en briques, très commode pour une nombreuse famille, située rue Bienville entre les rues Royale et Chartres. Pour les conditions, s'adresser à

DEVERIN & DOSSAT, 57 rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Une grande chambre, bien garnie, [illegible] à la rue [illegible] [illegible] S'adresser au No. 41, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 av

CHOIX de livres classiques et de nouveautés en vente par le soussigné à bord du navire Le Georges Monument.

Aventures du Grand Balzac,
Arthur par Sue.
Acté par Dumas.
Aventures D'angerole.
Albertine par Michel Masson.
Après le Couvre feu par W. Scott.
Aux pieds des Pyrénées.
Bras de fer par J. Lecomte.
Colonel Richelieu par S. Fellet.
La fille vie par Albert.
Frère et Sœur par A. de Latour.
Lettres sur l'Espagne.
Madame Malibran par Mme. Merlin.
Le Mal du Havre.
L'inconstance par H. Lucas.
Les Loups Cerviers par L. Langres.
Souvenirs de Berryer vol. 2e.
Le Paravent par A. Kan.
Geneviève.
Ruy-Blas par Victor Hugo.
Timélilies par Berthe.
Vie de Ros[illegible]
Œuvres de George Sand 7 vol. 6e
" Metella 3 vol.
" Reynames 4 vol.
" Valentine 7 vol. 8e
" Octavianne 1 vol.
" Lord Byron.
" Racine 2 vol. 800
" Bernardin de St. Pierre 8 vol.
" Charron 1 vol.
" Gil Blas 1 vol.
" Lesage 1 vol.
" Lamartine 1 vol.
" Alexandre Dumas 7 vol.
" C. de Lavigne 1 vol.
" Corneille 2 vol.

Napoléon et ses contemporains 1 vol.
Métamorphoses [illegible] 2 vol.
France Pittoresque 3 vol. [illegible]
Beyer [illegible] 1 vol. 8e
Don Quichotte 2 vol.
Paul Louis Courrier 1 vol.
Chroniques de France 1 vol.
Colomba
Robinson 1 vol.
Montaigne 1 vol.
Fréhaut 2 vol.
Catéchisme 1 vol.
Le Piano 1 vol.
Bayard de Bourbon 1 vol.
Œuvres de Buffon 6 vol. 8e
" Fénelon 3 vol.
" D'Aguesseau 13 vol.
" Ad. Dulbon 1 vol.
Dictionnaire de Boyle 1 vol.
" de Feller
Discours de Pitt et Fox.
Correspondance de Diderot.
Michelet Hist. de France.
Domestique [illegible] 1 vol.
Thiers, révolutions françaises 7 vol.
Œuvres Dramatiques de Goethe.
Sir Figaro Le Brun.
Théâtre de Scribe.
Œuvres de Jouy.
Histoire des ducs de Bourgogne.
Discours de Gonzalve.
Livres de Jurisprudence.
Droits procédure civile.
Conseils [illegible] de droit.
Dictionnaire de notariat.
Dalloz traité de l'enregistrement.
Œuvres de Dupin.
Pandectes de Justinien.
Pothier.
Repertoire [illegible] Codes.
Rauter, droit criminel.
Toullier, droit civil.
Origine du droit français.
Duranton de Carrère.
Dictionnaire des inventions, &c.

13 mai—10 ALFRED MORET.

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission,

A Philadelphie.

Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.
Joseph Lamb & Co.,
Wilson & Lindley,

12 mars Nouvelle Orléans.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Via Key West et Charleston, C. S. Le Paquebot du 15 juin, le superbe navire à vapeur neuf NEW YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus. Ce bateau n'a qu'une année de service et il a été bâti à New-York, pour des voyages de mer. Il a des accommodements de chambres aussi que d'entrepont qui ne seront point surpassés par aucun autre quelconque des Etats-Unis.

Les passagers par cette voie arriveront à New-York dans bien peu de jours. Il ne sera point pour prendre pendant son voyage, emportant assez de matières combustibles pour 12 jours.

Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

15 mai

POUR BOSTON.—Le brick A. T. RAYMOND, Cogswell, ayant une partie de sa cargaison engagée et devant être expédié sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à

14 m GEO BEDFORD, 22 Bienville.

POUR NEW-YORK.—Le brick ELIZABETH, doublé et chevillé en cuivre, capt. Mahaig, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR NEW YORK.—Le brick de première classe et fin voilier SNOW, capitaine Thorndike, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Bureau No. 12, Seconde Municipalité, ou à

16 m E. A. BRIDGE, 60, Gravier.

POUR BOSTON.—Le brick MARY AVERILL, capt. Harwood, sera expédié cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 15 mai 22, rue Bienville.

POUR BOSTON.—Le brick A. 1, fin voilier RAYMOND, capitaine Nasser, ayant une partie de sa cargaison engagée, peut prendre 200 barils et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

15 m GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.—POUR BALTIMORE.—Le brick paquebot, A. 1, MARY, capitaine F. J. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira dans le 25 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 15 mai 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON, C. S.—La goëlette A. 1, AMY, capitaine ASHBY, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à

15 mai J. A. BARELLI & Co., 64, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA.—Le brick de première classe, fin voilier DAVID ROGERS, capitaine Morgan, ayant presque toute sa cargaison à bord, partira cette semaine. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins du Triangle, ou à

15 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR BALTIMORE.—La goëlette de première classe CURLEW, capitaine Lecomb, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à

10 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand—Devant suivre le bateau Mercier—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine D. Kurtz, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

7 m JNO. D. DENEGRE, 8, Douane.

PORTS ETRANGERS.

Paquebot régulier pour [illegible]

POUR GALVESTON.—Le superbe navire à vapeur à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 400 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus. Le Columbia a été bâti très fort et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

SMITH & VOORHIES, 35, Camp.

N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à la Côte de la Sabine, Velasco et Matagorda. 21 mai

POUR MARSEILLES.—Le brick COMET, capt. Sullivan, à besoin de 800 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

14 m J. R. BAILY, 14 Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.—Le navire coppé ISAAC ALLERTON, capt. Torrey, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à

14 m LEVI H. GALE, 90, Commune.

POUR GIBRALTAR.—Le brick fin voilier SPARKLER, capt. Beals, partira vers le 20 courant. Pour fret de quelques colis ou passage, s'adresser à

11 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1, MARYLAND, capitaine Berry, peut accommoder 6 passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L. H. GALE,

13 mai 53, rue de la Commune.

POUR GREENOCK.—Le navire fin voilier MARS, capt. Caple, peut prendre quelques passagers de chambre. S'adresser à bord, trois rangs au-dessous du rail-road, ou à

14 ma HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR RIO-GRANDE.—La goëlette LA MANCHE, capt. Lamne en engagée pour partir le 10 courant. Elle peut prendre la valeur de 150 barils, et accommoder quelques passagers s'adressant au capt. à bord ou à

JOHN J. LAGUERENNE, 1 juin 9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le superbe navire fin voilier HERALD, classe A. No. 1, commandé par le capitaine John Odom, pourra prendre quelques balles, le navire partira du son chargement étant arrivé, il fait reste place pour quelques balles. S'adresser à

J. ROBERT & Co., 47, Bienville.

POUR MATANZAS.—La goëlette fin voilier SABINE, capitaine E. Moore, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 250 barils ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

15 mai R. GRONING & Co.

POUR LONDRES.—Le navire A. 1 ROB ROY, capt. Robt. L. Marsh, partira le 15, met partie forte en commander de passagers de chambre. S'adresser à bord ou à

J. W. ZACHARIE & Co., 86, Douane.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier PASTORA, capitaine Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de quelques [illegible] [illegible] de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

R. GRONING & CO.

DEMANDE POUR GIBRALTAR.—Un bâtiment du port d'environ 130 tonneaux de tabac peut trouver de l'emploi. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Burton, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord, peut prendre le reste de 400 balles de coton aux passagers pour lesquels elle a de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le brick navire OCTORAR, capitaine Dewes, ayant la plus partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord ou à

J. H. ASHBRIDGE, 9 mai 65, Commune.

POUR GREENOCK.—Le navire bien connu et fin voilier MARS, capitaine Cooke, a besoin d'environ 250 balles coton pour compléter son chargement et partira sous peu pour le fret. Pour fret ou passage, s'adresser à HOLMES & MILLS, 10 mai Bank Place.

POUR LIVERPOOL.—Devant partir le samedi, 11 courant—La barque AL PANNY, capt. Orwell, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Elle peut encore prendre si passagers de chambre. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 53, rue de la Commune.

A VENDRE—La jolie goëlette construite en chêne WM. E. JESTER, bâtie en chêne blanc, à Milford, Delaware en 1836, en très bonne condition et un inventaire complet. Elle peut charger 1000 barils et ne tire que 8 pieds d'eau. S'adresser à bord ou à

12 mai GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

A FRETER—Le navire fin voilier A1 AUSTERLITZ, capt. Hammond, capable à prendre une cargaison pour un port quelconque, pouvant être expédié sous peu. S'adresser à bord au bas de la presse à coton, à vapeur de la Levée, ou à F. FERRET, 59 Toulouse.

A FRETER—Le brick bien connu COMET, doublé et chevillé en cuivre, capt. Moon, du port de 120 tonneaux, s'adresser à

15 mai CUCULLU LAPEYRE & Co.

DEMANDE D'UN BATIMENT—On a besoin d'un bâtiment du port de 200 boucauts de sucre pour aller charger à la Côte en haut et transporter sa cargaison à New-York. Pour conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 25 mai 65, rue de la Commune.

80000 SANGSUES.—80000 SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises, à vendre depuis 1 1/2 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et Vieille Levée.

Il reçoit en bien de sirops et de vins en campagne [illegible] jardins.

Fabrique de sirops, liqueurs et vins fins de tous les pays.

DEPOT DE PAPIERS PEINTS.—Papiers peints pour tous fonds unis, tous fonds satinés, superbe, comme le vase de fleurs, des chemins de fer, à faire vite par chasseurs, dans tous les fonds satinés, dessins de 25 pouces de large, dessin fond blanc, et paysage. BORDURES.—4 barres, sur bon velours sur fonds velours, à fleurs-velours, à arabesque, contours sur fonds velouté plus ou moins, [illegible] [illegible] &c.

LAMBRIS sur tous fonds satinés, très riches décorations, &c., plafonds et fonds de différentes grandeurs. Les soussignés agents d'une des meilleures fabriques de France ont reçu les échantillons des dernières nouveautés qui viennent de paraître. Ils invitent à détail chantiers qui ont l'emploi de ces marchandises, de venir les examiner et prendre connaissance des prix, avant de [illegible] [illegible] [illegible] avantageusement [illegible] d'ailleurs, qu'ils importent des deniers [illegible] [illegible] à la manufacture de France, [illegible] [illegible]

JOHN T. LAGUERENNE & co., 12m [illegible] rue Toulouse.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS.—Pour le Bayou Sara et les [illegible] Plaquemines.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau à toutes ces clameurs séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et continuera à la même heure pour Plaquemines et [illegible] à faire des voyages réguliers pendant la saison, en partant [illegible] [illegible] pour les personnes d'ailleurs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

18 dec—4 ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A. 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les mardis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord.

GOURDAIN & BENIT,

20 nov 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER.—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages de port en port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme pour la vapeur pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le Mississipi. Pour fret ou passage, devant être expédiée sous peu, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHER,

28 nov 66, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, bon marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux ci-dessus tous les jours intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires et ses machines ont été visitées par les inspecteurs du gouvernement sont en état. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 4 dec 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bonnes accommodations, partira du village [illegible] la Bayou Plaquemines, [illegible] et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les lundis à midi, pendant la saison des eaux hautes. Les passagers trouveront toujours chez M. J. Odon, des voitures pour les transporter et leurs bagages pour leurs bagages et marchandises.

4 dec FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.

1 av J. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout [illegible] depuis deux ans, et [illegible] [illegible] 120 tonneaux et ne calant que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—Le vendredi de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er. du courant ayant été renvoyé jusqu'au 20 de ce mois, il sera le [illegible] en vente à l'encan, à la Bourse de la Cité St. Louis, par Hewlett & Canas encanteurs, il sera vendu à [illegible] [illegible] [illegible] L'inventaire est déposé en la bourse de M. Mansel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, à MANSEL WHITE & Co.

3 avril 15

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin du Rail Road tous les jeudis et dimanches, après l'arrivée des chars du matin, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

N. B. [illegible] [illegible] les 5 ordres de passage des [illegible], la Giraffe n'arrêtera pas aux lieux intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler ne soit pas au [illegible] [illegible] [illegible] 7 nov—67

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.—Actuellement amarré dans le haut de la ville, au bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé, et est strictement éprouvé, il est du port de 150 tonneaux, et est propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes faciles. Si il n'est pas vendu le 15 de ce mois, à l'amiable, il sera alors mis à l'enchère ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à

3 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots entre la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port.—Cette ligne est maintenant composée des navires suivants qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui auront en tout 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises qui seront payées aux plus bas prix:

YAZOO	Capitaine Trask
MISSISSIPI	" Bècle.
LOUISVILLE	" Allen.
SARATOGA	" Hathaway.
HUNTSVILLE	" Eldridge.
SHAKESPEARE	" Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagements élégants pour les passagers. Ils seront commandés par des hommes d'expérience, le prix du passage est fixé à $80 sans les vins et liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toujours remorqués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Nile capitaine, ni les armateurs de ces bâtiments ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie pierres précieuses, pour la casse des verres, faïence, marbre ou granit, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille de fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait passé connaissement en règle, et que le fret en ait été payé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES E. HULLIN,

21 m 74, rue du Camp.

Lignes de paquebots de Lombards & Co entre Boston et la Belle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour tous les voyages des ports ci-dessus, les navires sont tous d'un bois éprouvé, de bonne qualité, et sont, avec beaux emménagements, et les efforts seront faits pour la sécurité des passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

Chicora	410 tonneaux, capitaine	B. Loring
Carolina	375 "	" St. Lumat.
Commonwealth	375 "	" D. Eldridge.
Columbiana	460 "	" S. Barker
Concordia	608 "	" Hastings

Ces navires et Bostons [illegible] [illegible] et de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience dans le commerce. On prendra toutes les précautions pour la sécurité des passagers et des marchandises.

Ces paquebots seront remorqués en montant et descendant le Mississipi, et ils partiront du [illegible] [illegible] régulièrement. S'il arrivent en retard, ils suivront le [illegible] [illegible] [illegible] les agents [illegible] [illegible] prendre des prix modérés pour les marchandises [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser aux agents

EMINA MERRITT,

82, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B.—On fait des avances sur les marchandises expédiées consignées à MM. A. C. Lombard & Co entre à Boston. 3 nov—6

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour être exclusivement employés dans ces voyages, savoir:

Barque SEAMAN	Capitaine	Minor
" MARY	"	Nickerson,
" BRAD FERRY,	(neuf) "	Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	"	Lathan,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un léger tirant d'eau qu'ils pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y décharger. Dépendront aux [illegible] [illegible] [illegible] par la Chesapeake ou le canal par les Baltimore. Les frais occasionnés pour le transport des marchandises seront [illegible] [illegible] [illegible] Baltimore. Le prix du passage est fixé à $90. On fournira aux passagers d'une première qualité.

Ces paquebots seront remorqués en montant et descendant le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

12 mars 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non

Navire Orléans, capt. S. Spars, 577 tone.		27 Nov
Navire Alabama, capt. C. C. Barry, 470 tonn.		11 Dec
Navire Arkansas, capt. E. B. Davis, 547 "		15 Dec
Navire Saratoga, capt. W. Hathaway, 546 tons		8 Jan
Navire Nashville, capt. D. Jackson, 540 "		22 Jan
Navire Kentucky, capt. J. Bunker, 629 "		5 Fev

Ces navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Ces capitaines sont des hommes d'une grande expérience, ces bâtiments seront toujours remorqués à la descendant et en montant le Mississipi. Ils ont des appartements élégants et bien meublés, des provisions de passagers. Le prix du passage est fixé à $90, sans les vins. Les officiers et l'équipage ne doivent que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à bord ou

H. O. AMES,

No. 46 rue du Camp.

Les armateurs de ce navire ne seront pas responsables des bijoux, argent, argenterie, marchandises et autres [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau de ce [illegible] [illegible]

LA société de la maison Vergne & Co. pour la fabrique de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique susdite près des Champs Elysées, encoignure Esplanade et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront leur nouvelle échelle la fabrication de plâtre et de chaux hydraulique de Paris, de la meilleure qualité de gypse provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres de ces fabricants [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] New York, chaque baril que garanti contenir quatre boisseaux, sont pris et adressés au bureau de cette fabrique. MM. De constructeurs pourront en adressant à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au [illegible] [illegible], rue Conti No. 119, ils tiendront à leurs magasins des ciments jaunes et gris hydrauliques, [illegible] [illegible] de Paris, à la disposition des [illegible] et des planteurs à des prix modérés.

Signatures de la société pour la vente des plâtres

J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.

Pour les constructions seulement.

DEPOUILLY & DEPOUILLY

AVIS.—Le capitaine du bateau à vapeur Genl. Gaines, dans son dernier voyage à Louisville, avait à bord un passager qui conduisait deux nègres dont il faisait passer comme lui appartenant.

Le capitaine a remarqué que ces esclaves avaient été volés et arrivés à [illegible] [illegible] [illegible] a été arrêté. L'un des nègres dit qu'il s'appelle SAM, appartenant à Mr. Dalcour, et l'autre se nommant SEYMOUR et se disant appartenant à Mr. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à

LAWRENCE & LEGENDRE, 80 et 82, Nle. Levée.